

La Colline aux Chalets
Pont de Rhodes
RD 820
46310 SAINT CHAMARAND

www.colline-aux-chalets.fr
contact@colline-aux-chalets.fr
Téléphone : 06.68.81.21.35



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1) RESERVATION

Les réservations ne sont effectives qu'après réception et encaissement des arrhes (30% du montant total de votre séjour). Cette réservation sera confirmée par courrier ou courriel.

2) REGLEMENT

Pour la prise en compte définitive de la location, le solde doit être réglé 10 jours avant la date d'arrivée.

En cas de réservation formulée moins de 10 jours avant le début du séjour, le montant de la location est à régler intégralement.

Les paiements peuvent être effectués de manière suivante :

- par Chèque bancaire.
- par Virement bancaire.

A défaut de paiement intégral 10 jours avant votre arrivée, nous nous réservons le droit de considérer que votre réservation est annulée et les sommes versées seront conservées.

3) DUREE DES SEJOURS

Arrivée l'après-midi à partir de 15 heures.

Départ le matin entre 8 heures et 11 heures.

Les départs et arrivées se font le samedi. Nous consulter pour un autre jour.

4) CAUTION

A l'arrivée, lors de l'état des lieux, il vous sera demandé un chèque de caution d'un montant de 440 € destiné à financer d'éventuelles dégradations matérielles.

En fin de séjour et d'un commun accord, un rendez-vous est organisé pour l'état des lieux de sortie.

A condition que les engagements du locataire soient respectés : que le logement soit dans un état de propreté correcte et qu'aucun dégât ne soit constaté, le chèque de caution vous sera restitué.

5) OBLIGATIONS DU BAILLEUR

Le bailleur est obligé :

- a) de délivrer le logement en bon état d'usage et de propreté.
- b) de délivrer les éléments d'équipement en bon état de fonctionnement.
- c) d'assurer au locataire une jouissance paisible.

6) OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le locataire est obligé :

- a) de payer le montant du séjour aux termes convenus.
- b) d'user paisiblement des locaux loués en respectant leur destination et le voisinage.
- c) de répondre des dégradations ou des pertes survenues pendant le séjour.
- d) d'informer immédiatement le bailleur ou son représentant, de tous désordres, dégradations, sinistres survenant dans les lieux loués.
- e) de respecter le règlement intérieur du village de vacances.
- f) de renoncer à tout recours contre le bailleur; en cas de vol commis dans les lieux loués, de trouble du voisinage.

La Colline aux Chalets
Pont de Rhodes
RD 820
46310 SAINT CHAMARAND

www.colline-aux-chalets.fr
contact@colline-aux-chalets.fr
Téléphone : 06.68.81.21.35



- g) de restituer à la date de fin de séjour le logement en état : "prêt à être reloué".(voir § : caution)
- h) d'être couvert par une compagnie d'assurance : « villégiature » ou Assurance responsabilité civile ou garantie accident en cours de validité.

Les piscines et aires de jeux ne sont pas surveillées, il convient aux locataires de respecter toutes les précautions d'usage, notamment en accompagnant les enfants qui ne peuvent accéder aux bassins et aires de jeux qu'à l'unique condition d'être accompagnés de leurs parents ou d'adultes responsables afin d'assurer leur sécurité.

7) ANNULATION

En cas d'annulation dans le délai de 4 semaines avant le début du séjour, la somme acquittée pour la réservation (arrhes de 30 %) ne sera pas remboursée.

Un départ anticipé ne donnera lieu à aucun remboursement.

Nous nous réservons la possibilité de relouer votre hébergement si vous ne l'avez pas occupé 36 heures après la date d'arrivée prévue; la somme acquittée pour la réservation (arrhes de 30 %) ne sera pas remboursée.

Les éventuels remboursements (Sauf frais de réservation) concernent uniquement les cas d'hospitalisation, le décès d'un membre proche de la famille (Père, Mère, Enfant) sur présentation d'un justificatif.

8) CHARTE DE BONNE CONDUITE

Le règlement intérieur doit être respecté par tout locataire du village.